Propositions d'aménagement du concours de recrutement des maîtres de conférences (année 1999)

Afin d'améliorer la procédure de recrutement des maîtres de conférences, la Confédération des Étudiants-Chercheurs a adopté les propositions suivantes, élaborées en collaboration avec l'association Sciencescope. Ces propositions incluent un calendrier pour la campagne de recrutement 98-99 et deux aménagements importants, puisqu'ils devraient permettre de gagner facilement en temps et en efficacité, afin de mieux respecter les contraintes suivantes, sur lesquelles nous voulons attirer l'attention de tous:

1. Il est essentiel, dans l'interêt des nombreux doctorants soutenant leur thèse dans l'année du concours, que la date limite de soutenance permettant d'y participer reste la plus tardive possible.

2. Il est important que dans la phase du concours qui suit la qualification, des délais suffisants soient laissés aux candidats entre les différentes étapes (publication des postes, convocation pour les auditions... *etc*).

Un premier aménagement

Le but est d'arriver à ramener la date limite de soutenance à une semaine du début des réunions CNU.

L'idée est la suivante: presque tous les documents nécessaires aux rapporteurs à la CNU pour préparer la qualification du candidat, notemment la thèse elle-même et les rapports en vue de la soutenance, sont disponibles au moins trois semaines avant la soutenance. Seul manque le rapport de soutenance, mais il est court et ne nécessite pas plusieurs semaines pour être apprecié.

Nous proposons donc qu'un exemplaire de la thèse ainsi que les rapports en vue de la soutenance soient envoyés aux rapporteurs à la CNU selon les modalités actuelles, mais que le rapport de soutenance lui-même puisse si nécessaire être envoyé ultérieurement, jusquà une semaine environ avant le début des réunions des sections CNU.

Un second aménagement

Le but est d'alléger la deuxième phase du concours, en particulier pour les candidats expatriés, en gagnant du temps aprés les qualifications.

L'idée est la suivante: plutôt que de demander à chaque candidat d'attendre d'avoir reçu son numéro de qualification pour le joindre aux dossiers qu'il envoie aux universités, il serait plus simple que la liste des qualifiés par sections de CNU soit directement transmise aux présidents des commissions de spécialistes dans les universités. Ceux-ci, en recevant les dossiers des candidats n'auraient plus qu'à vérifier qu'ils sont bien sur la liste des qualifiés. La pièce matérielle prouvant la qualification peut toujours être produite après coup si elle est indispensable à la nomination.

Cette mesure, si elle entraîne que certains candidats risquent d'envoyer des dossiers sans savoir s'ils sont qualifiés, a cependant le mérite de simplifier la deuxième phase du concours, et d'éviter d'éliminer les candidats qualifés qui ne recoivent pas toujours à temps le papier officiel de la CNU (les délais postaux pouvant être imprévisibles).

Autres aménagements

Rappelons qu'il est hautement souhaitable que pour toutes les expéditions avec dates limites, ce soit le cachet de la Poste qui fasse foi et non celui de l'organisme réceptionnaire.

D'autre part, il serait utile d'insister pour que chaque poste mis au concours soit accompagné d'un bref descriptif (profil) et des coordonnées d'une ou plusieurs personnes à contacter pour en savoir plus.

La diffusion des postes et des informations afférentes sur l'internet, même si seul le Journal Officiel fait foi, rendrait également ces informations plus accessibles.

Conclusion: un nouveau calendrier

Partant du calendrier actuel du ministère tel qu'on peut le trouver sur Internet

(http://www.education.gouv.fr/dpe/calqlf99.htm)

notre premier aménagement ramènerait la date limite de soutenance aux alentours du vendredi 26 février 1999 (en prévoyant cinq jours entre la soutenance et la délivrance des papiers par l'université, quelques jours pour l'expedition, et quelques jours pour la réception par les rapporteurs-CNU).

Avec notre second aménagement les resultats des qualifications seraient publiés auprès des établissements du jeudi 1 au mercredi 7 avril, ce qui correspond au calendrier initial du ministere, tout en n'imposant comme date limite d'envoi des dossiers aux universités que le vendredi 26 mars 1999.

Ceci conduirait au calendrier suivant pour le concours de recrutement des maîtres de conférence 1999:

16 Octobre 1998	Publication de l'arrêté d'ouverture pour l'inscription sur la liste de qualification.
16 Novembre 1998	Clôture des inscriptions.
11 Décembre 1998	Envoi des candidatures recevables par les rectorats à l'administration centrale.
14 Décembre 1998	Publication du calendrier de l'ensemble de la procédure.
4 au 15 Janvier 1999	Désignation des rapporteurs par le Conseil National des Universités.
15 Janvier 1999	Publication des postes au Journal Officiel.
22 Janvier au 7 Février 1999	Envoi du nom des rapporteurs aux candidats.
26 mars 1999	Date limite de soutenance de la thèse.
8 au 31 Mars 1999	Réunion des sections du Conseil National des Universités.
26 Mars 1999	Date limite d'expédition des dossiers de candidatures.
1 au 7 Avril 1999	Publication des résultats des qualifications.
15 Mai 1999	Date limite d'envoi des convocations pour les auditions.
7 au 19 Juin 1999	Audition des candidats par les commissions.
22 Juin 1999	Saisie des résultats par les commissions.